

**EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE**

Objet : *Autorisation et réglementation*  
*VENTE AU DEBALLAGE « TRADING EL/RAFY GOLD »*

NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande présentée par Monsieur MONTOLIO

**ARRETONS :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mr MONTOLIO, est autorisé à organiser une vente au déballage le 3 mars 2025, Hôtel des Cépages, 5 route de Villette, 39600 ARBOIS.

**Article 2** : Le permissionnaire devra se conformer aux dispositions légales et en outre aux suivantes :

-Ouverture et tenue à jour d'un registre permettant l'identification des vendeurs, coté et paraphé au préalable par nos soins.

-Mise à disposition de ce registre au profit de : - la Gendarmerie  
-les Douanes  
-les Services Fiscaux  
-la Concurrence et la consommation

**Article 3** :L'organisateur, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application et du respect des dispositions du présent arrêté.

**Article 4** : L'organisateur pourra faire sa publicité à concurrence de cinq affiches par entrée de ville. Aucune publicité ne pourra être apposée à l'intérieur de l'agglomération.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

-La Gendarmerie d'ARBOIS  
-La Police Municipale  
-Mr MONTOLIO, organisateur

Arbois, le 04 février 2025  
Mme La Maire, Valérie DEPIERRE

  
